

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-07

S.A. PROMOLOGIS

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REHABILITATION DE 45 LOGEMENTS

**Résidences Fraternité et Cassenel
COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de garantie d'emprunts présentées le 27 octobre 2005 par M. le Directeur de la société Promologis destinés à la réhabilitation de 45 logements soit 15 logements Résidence Fraternité et 30 logements Résidence Cassenel à Castelsarrasin.

❶ – 15 logements Résidence Fraternité

Cette opération de réhabilitation sera financée par un Prêt Amélioration Bonifié d'un montant de 7 986 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 7 986 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	7 986 €
Taux d'intérêt actuariel	2,70%
Durée	15 ans
Différé d'amortissement	0 mois
Taux annuel de progressivité	0,00%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 3 993 € soit 50 % d'un montant global de 7 986 € la Commune de Castelsarrasin se portant garante à hauteur de 50% de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la commune en date du 22 décembre 2005.

② – 30 logements Résidence Cassenel

Cette opération de réhabilitation, qui représente une première tranche de travaux de 30 logements, sera financée par un Prêt Amélioration Bonifié d'un montant de 90 000 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 90 000 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant	90 000 €
Taux d'intérêt actuariel	2,70%
Durée	15 ans
Différé d'amortissement	0 mois
Taux annuel de progressivité	0,00%
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 45 000 € soit 50 % d'un montant global de 90 000 €, la Commune de Castelsarrasin se portant garante à hauteur de 50% de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique la délibération de la commune en date du 22 décembre 2005.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-07

S.A. PROMOLOGIS

—
**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LA REHABILITATION DE 45 LOGEMENTS**

**Résidences Fraternité et Cassenel
COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société Promologis :
 - *Réhabilitation de 15 logements résidence Fraternité à Castelsarrasin*
 - La garantie du département à hauteur de 50 % soit 3 993 € pour un Prêt Amélioration Bonifié contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 7 986 € sur une durée de 15 ans au taux de 2,90 % ;
- Précise que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;

- *Réhabilitation de 30 logements Résidence Cassenel à Castelsarrasin*
 - La garantie du département à hauteur de 50 % soit 45 000 € pour un Prêt Amélioration Bonifié contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 90 000 € sur une durée de 15 ans au taux de 2,90 % ;
- Précise que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département la convention et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,